ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bilan du Pass Culture

Question écrite n° 25622

Texte de la question

M. Rémy Rebeyrotte interroge M. le ministre de la culture sur un premier bilan du Pass Culture. Cette offre d'accès facilitée à la culture pour les jeunes est une vraie chance pour les territoires dans leur diversité. Cette politique publique innovante permet à la fois de faciliter, diversifier et renforcer les pratiques culturelles des jeunes, mais aussi d'apporter un nouveau canal de communication pour les acteurs culturels du territoire. En effet, le Pass Culture est une application gratuite, qui révèle et relaie les possibilités culturelles accessibles à proximité grâce à la géolocalisation. Une enveloppe de 500 euros à dépenser sur le Pass, parmi un large choix de spectacles (visites, cours, livres, musique, services numériques) est octroyée aux jeunes âgés de 18 ans. Le Pass Culture est mis en œuvre par phases pour répondre au mieux aux problématiques spécifiques à chaque territoire. A ce stade, un premier bilan du Pass Culture serait bienvenu. Celui-ci pourrait préciser à la fois les premières appréciations qualitatives et quantitatives, dont le nombre de jeunes et de territoires concernés, mais aussi - coté offre - le nombre et les types d'acteurs culturels concernés, la diversité des propositions et des formes d'expression artistique. Il lui demande si un tel bilan pourrait être mis en place.

Texte de la réponse

Initié le 1er février 2019 sous la forme d'une application web, le pass Culture est disponible, dans le cadre d'une expérimentation, dans 14 départements et compte aujourd'hui près de 125 000 utilisateurs, soit plus de 90 % du public éligible. Près de 75 % de ces jeunes ont déjà utilisé le pass Culture pour réserver une offre culturelle. Le pass Culture enregistre, début décembre 2020, près de 675 000 réservations et compte près de 4 500 lieux actifs proposant des offres culturelles. Le dispositif accueille diverses structures dont les domaines d'activité sont inscrits dans l'arrêté du 5 février 2019 pris en application des articles 2, 3 et 4 du décret n° 2019-66 du 1er février 2019 relatif à l'expérimentation du « pass Culture » (musées, patrimoine culturel et centres d'art, spectacle vivant, cours ou ateliers de pratique artistique et culturelle, cinéma, audiovisuel / vidéo, musique, instruments de musique, livre, presse, jeux vidéos, dédicaces, rencontres et conférences culturelles, œuvres d'art). Le livre reste l'offre la plus plébiscitée par les jeunes (60 % des réservations), devant la musique (15 %) et l'audiovisuel (10,5 %). Les jeunes privilégient l'offre physique à l'offre numérique : avant les mesures de confinement dues à l'épidémie de Covid-19, les offres physiques représentaient 80 % des réservations et les offres numériques 20 %. La tendance s'est inversée avec la fermeture des lieux culturels, entraînant de fait un report de la consommation des jeunes vers le numérique (80 % des réservations pendant la période de confinement). Aujourd'hui, avec la réouverture progressive des lieux culturels, l'offre physique est de nouveau celle qui est la plus réservée (près de 70 %). Par ailleurs, le pass Culture est aussi un outil permettant aux jeunes de diversifier leurs pratiques culturelles. Les premiers chiffres traduisent une dynamique encourageante à ce sujet : 36 % des utilisateurs ayant effectué une réservation dans la catégorie « pratique artistique » ont déclaré ne pas pratiquer cette activité, 32 % des utilisateurs ayant effectué une réservation dans la catégorie « musée, patrimoine » ont déclaré n'avoir jamais fait ce type de visites l'année précédant leur inscription sur le pass Culture, 77 % des utilisateurs ayant acheté un instrument de musique déclarent qu'ils n'en auraient pas acheté sans le pass Culture. Le pass Culture, en sa qualité aujourd'hui de politique publique expérimentale, fait

l'objet d'évaluations très fréquentes, qui permettent notamment de faire évoluer tant l'outil que les offres culturelles proposées à ses utilisateurs. Au terme d'un bilan approfondi, l'objectif est aujourd'hui de pouvoir réunir toutes les conditions permettant une généralisation du pass Culture à tous les jeunes de 18 ans sur l'ensemble du territoire, en 2021.

Données clés

Auteur : M. Rémy Rebeyrotte
Circonscription : Saône-et-Loire (3e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25622
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : Culture
Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 31 décembre 2019, page 11465
Réponse publiée au JO le : 22 décembre 2020, page 9470